

Les Cahiers de IRAFA

Institut de Recherche et d'Action
sur la Fraude et le Plagiat Académiques

Vol. 1

2026



D

Dossiers de l'IRAFA

Genève, 8 mars 2026

Institut International de Recherche et d'Action sur la Fraude et le Plagiat Académiques
(IRAFPA)

Site web : <https://irafpa.org>

Adresse postale :

IRAFPA c/o Tal Schibler, DGE Avocats
Rue Bartholoni 6
1204 Genève
Suisse

ISSN : 2813-7787

DOI : <https://doi.org/10.56240/irafpa.do.v1/>



Licence Creative Commons

Grandeur et servitudes de l'entrepreneur académique

Enquête auprès d'enseignants-chercheurs

Michelle Bergadaà et Yves-Frédéric Livian

Editorial

Paulo Peixoto, Université de Coimbra (Portugal)

ORCID : [0000-0003-2275-667X](https://orcid.org/0000-0003-2275-667X)

Ce dossier réalisé par Michelle Bergadaà et Yves-Frédéric Livian constitue une contribution particulièrement pertinente et opportune au débat contemporain sur les transformations du métier académique et les tensions croissantes qui traversent aujourd'hui les universités. Il vient à point nommé pour enrichir les débats du 5e Colloque international de l'IRAFPA sur le thème : "Les métiers universitaires : quand la souffrance se dit", Université de Coimbra (Portugal), 17-19 juin 2026.

Ce dossier met en lumière, de manière convaincante, les effets structurants du financement par projet, de l'intensification des exigences administratives et de la montée d'une logique gestionnaire qui tend à redéfinir en profondeur l'identité professionnelle des universitaires. À cet égard, le concept central d'« entrepreneur académique » apparaît comme un outil analytique fécond pour comprendre ces évolutions et leurs conséquences sur le sens du métier, l'organisation du travail scientifique et, plus largement, l'intégrité académique.

Au-delà de ses apports scientifiques, ce rapport s'inscrit dans la vocation spécifique de l'IRAFPA, qui est celle d'une institution où la recherche et l'action sont étroitement imbriquées. Cette orientation constitue sans aucun doute l'une de ses principales forces. En effet, l'IRAFPA ne se limite pas à produire des analyses descriptives ou critiques ; il se donne explicitement pour mission de **comprendre les situations vécues** par les acteurs académiques afin de **proposer des voies d'action concrètes** susceptibles d'améliorer les pratiques et les cadres institutionnels. Cette articulation étroite entre recherche et action confère au rapport une portée particulière, en cohérence avec les activités plus larges de l'IRAFPA, notamment les Communiqués

qu'il publie régulièrement pour alerter la communauté académique et les décideurs sur des enjeux d'intégrité et de gouvernance.

Par ailleurs, le rapport ouvre de nouvelles perspectives en matière de dialogue institutionnel. L'une des contributions majeures de l'IRAFPA réside précisément dans sa capacité à faire entendre la voix des acteurs académiques, tout en maintenant une posture constructive et orientée vers la recherche de solutions. Dans ce contexte, les résultats présentés pourraient utilement alimenter des espaces de discussion associant chercheurs, responsables administratifs et équipes dirigeantes, dans une logique de co-construction des évolutions nécessaires.

Enfin, il convient de souligner que la crédibilité et l'influence de l'IRAFPA reposent précisément sur cette articulation entre rigueur analytique et engagement dans l'action. En la prolongeant par des prises de position publiques, des recommandations et des actions concrètes, l'IRAFPA contribue de manière significative à structurer un champ de réflexion et d'intervention encore insuffisamment développé. À ce titre, il joue un rôle essentiel de médiation entre la recherche académique, les pratiques institutionnelles et les enjeux sociétaux plus larges liés à l'intégrité et à l'avenir de l'université.

Bref, ce rapport confirme le rôle de l'Institut en tant qu'acteur de référence dans le champ des sciences de l'intégrité, au sein du monde académique, et souligne l'importance de poursuivre et d'amplifier cette dynamique visant à renforcer l'intégrité et la qualité des conditions d'exercice du métier d'enseignant-chercheur.